



Voulon

L'Echo des Trois Rivières



Sommaire

Le Mot du Maire	Page 2
En 2021	Page 3
Informations Municipales	Page 8
Informations Pratiques	Page 13
Nos associations	Page 17
Nos Artisans et Commerçants	Page 17
1971 - 2021 50 ans de transport scolaire à Voulon	Page 19
Pont du Petit Allier	Page 20
L'école	Page 22
Les autres collectivités	Page 24
Vie Associative : Voulon les Trois Rivières	Page 29
Vie Associative : APE Anché-Voulon	Page 30
Vie Associative : ACCA	Page 31
Vie Associative : Club des Aînés de Voulon	Page 32
Pour Vivre ensemble	Page 33
Circuit Randonnée	Page 39
Revue de Presse 2021	Page 40

Le Mot du Maire

Le contexte sanitaire nous contraint, cette année encore, de limiter les rassemblements. Ce mot est donc le moyen de vous présenter rapidement la situation de la commune. C'est également l'occasion de vous souhaiter, à toutes et tous, au nom du conseil municipal une très bonne année, et bienvenue aux nouveaux habitants.

2021, fut une année de « reprise » encore chaotique. Au niveau municipal nous avons cependant pu réaliser l'ensemble des travaux prévus. Nous avons investi près d'un tiers de plus qu'en année normale, dans divers chantiers, qui vous sont présentés ci-après dans un autre article.

Les projets de travaux 2022 seront bien moins nombreux, le principal géré par la commune étant le ravalement des façades de la mairie. D'autres projets portés par différentes collectivités sont aussi planifiés pour cette même année, la station de traitement de Pilon, le début d'installation de la fibre...

Un dossier s'est « invité », le pont type Eiffel du Petit Allier dont la commune est co-proprétaire avec Vivonne. Ce pont est fermé depuis plusieurs mois en l'attente du diagnostic qui doit lever les doutes sur sa solidité réelle et donner les préconisations adéquates. Une seule certitude, il faudra beaucoup de patience, et d'argent (ce dossier pèsera considérablement sur nos finances).

Du côté de notre cadre de vie, même si nous avons un peu anticipé, l'utilisation des herbicides chimiques n'est plus permise, la commission ad-hoc s'en préoccupe. Il faudra quelques temps pour parvenir à concilier nos exigences environnementales et nos moyens, et accepter que nos espaces publics ne soient plus « comme avant ».

2022 : sera l'Année du Recensement pour Voulon, une étape très importante puisqu'une partie de nos finances est calculée sur la population communale (la DGF). Le recensement, obligatoire, a pour but de connaître statistiquement la composition de notre commune. Nous aurons alors probablement confirmation du passage à la strate supérieure de la population communale (plus de 500 habitants), comme nous l'annonçait André, mon prédécesseur, lors de ses vœux en 2019...

A L'Ecole, des agents de l'Education Nationale, du SIVOS, et même des communes, interviennent pour faire vivre cette structure au quotidien. Tous ces acteurs s'adaptent, dans l'intérêt de nos enfants, avec pragmatisme et bon sens aux exigences qui évoluent sans cesse (surtout dans le contexte sanitaire). Je les en remercie, ainsi que les agents de la commune, pour le travail réalisé.

Ces deux dernières années il n'y a eu pratiquement aucune animation dans la commune. Une éclaircie est intervenue en décembre, la tenue in extremis de la Fête de l'Ecole (APE) et du marché de Noël (V3R), c'est bon pour le moral. Gageons que ce dynamisme nous permette de retrouver notre 14 juillet en 2022...

Bonne année 2022 et surtout en bonne santé.

Le Maire

Roland LATU

En 2021

RENOVATION TOITURE DE LA MAIRIE :

Les travaux commencés en décembre 2020, se sont achevés fin février. Malgré une météo peu favorable, les délais ont été tenus. L'entreprise PUAUD de Payré a restauré et mis en valeur la corniche, et nettoyé les cheminées. L'entreprise CCV de Vivonne a rénové en totalité la toiture. Les tuiles noires permettent ainsi à la mairie de s'harmoniser avec le patrimoine bâti environnant. Le coût total des travaux est de 34 528€ HT, financé à 60% par des subventions du département (Activ' et Activ' flash), et à 20% par des aides de l'Etat, le reste en autofinancement par la commune.



AU CIMETIERE :

- DEPLACEMENT DE LA CROIX CENTRALE :

La croix a été déplacée à l'extrémité de l'allée centrale pour faciliter l'accès aux entreprises funéraires.

Elle a été nettoyée et consolidée par l'entreprise Poitou Granit.



- REFECTION D'UNE ALLEE :

Une des allées du cimetière très abîmée a été entièrement refaite par l'entreprise BELLIN.

- **AMENAGEMENT PAYSAGER DU JARDIN DU SOUVENIR :**

Les buis du jardin du souvenir n'ont pas résisté à la pyrale du buis. En février, ils ont été remplacés par des fusains nains plus résistants aux maladies. L'occasion de repenser l'aménagement paysager avec plantation de rosiers. Coût total de l'aménagement : 300€HT.



AL'ECOLE :

- **REFECTION DE LA COUR :**

A la mi-juillet, l'entreprise BELLIN a refait entièrement la cour.

- **POSE D'UN GARDE- CORPS :**

Côté jardin un garde-corps a été posé par les employés municipaux.

CREATION D'UN PARKING IMPASSE DU COURSIER :

Impasse du Coursier, un terrain et une ancienne maison ont été achetés par la commune lors du mandat précédent. L'objectif était d'améliorer la visibilité de la sortie de l'impasse et d'élargir le trottoir. Le terrain a été transformé en petit parking par l'entreprise BELLIN. Lors de la démolition, il est apparu qu'une consolidation du mur mitoyen était indispensable. Les travaux devaient être réalisés par l'entreprise PUAUD pour 4 326 € HT en fin d'année. Ce sera début 2022.



Avant



Parking utilisé, mais maison non consolidée

AU CITY STADE :

• POSE DE FILETS PARE BALLONS :

Des filets pare ballons ont été posés au mois de juillet par l'entreprise Kaso 2 de Lusignan.

• MISE EN PLACE DE JEUX POUR LES JEUNES ENFANTS :

Deux jeux, le Panda multi activités et le ressort Jeep, fournis par l'entreprise Celona (Poitiers) ont été installés par les employés municipaux fin juillet.



Aussitôt installé, les enfants n'ont pas pu en profiter longtemps, un acte de vandalisme a été commis sur le jeu Panda compromettant la sécurité des enfants (la gendarmerie en a été informée). Ce qui a nécessité le remplacement total d'un élément pour un montant de 600€ HT. Cet acte a pénalisé les enfants puisque le jeu n'a pas été utilisé pendant quelques jours, mais pénalise aussi les finances de la commune du fait du surcoût de ce remplacement.

• INSTALLATION D'UN BANC :

Un banc a été installé à côté des nouveaux jeux pour que toute la famille profite pleinement de ces instants de détente.



TRAVAUX SUR LA RD 27 RUE DES CÔTEAUX :

Le 15 et 16 juillet 2021, l'entreprise BELLIN a procédé au remplacement d'une buse Rue des Côteaux au niveau du Chemin des Vingt Quatre ainsi que la modification d'un regard et d'une grille.

Le montant de ces réalisations est le suivant :

- ◆ L'école : 21 648 € HT
- ◆ Le busage de la RD27, parking du Coursier, réfection de l'allée du cimetière, déplacement de la croix du cimetière : 21 181 € HT
- ◆ Les aménagements du City Stade : 16 115 € HT

Soit un total pour tous ces travaux : 58 945 € HT, financé à plus de 60% par des subventions constituées du Fond de Concours de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, de la subvention Covid de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, de la subvention ACTIV'3 et ACTIV'3 spéciale du Département de la Vienne, et la DETR de l'Etat. Le reste à charge de la commune est de 21 926 € HT en autofinancement.

ROUTE DE LA MAINGOTIERE :

Le reprofilage sur toute la longueur de la route de la MAINGOTIERE a eu lieu au mois de mai.

Le coût de l'opération est de 10 000 € HT à la charge de la commune et de 10 000 € HT à la charge de la Communauté de Commune du Civraisien en Poitou.

NETTOYAGE DE LA TOITURE ET DES EXTERIEURS DE L'EGLISE :

Le 16 Août une nacelle a été louée. M. LONGEAU et M. ALAMICHEL (conseillers municipaux) avec l'aide de Jean-Michel BERNARDEAU (employé municipal) ont nettoyé les herbes qui avaient poussées au fil du temps sur la toiture, les gouttières, et le clocher de l'église. Ceci a permis aussi de faire le point sur l'état de la toiture et de constater que des travaux seront à prévoir.



MODIFICATIONS DES PRIORITES DE CIRCULATION DANS LE BOURG :

Les coussins berlinois installés depuis quelques années pour freiner la vitesse dans le bourg, ont été enlevés au printemps car usagés et dangereux. Des panneaux stop avaient été commandés en début d'année, mais la livraison a été retardée du fait des problèmes de ravitaillement liés à la crise sanitaire. Au mois de décembre les panneaux stop ont été installés.

Carrefour de la rue des Trois-Rivières et de la rue du Clain



Carrefour de la rue des Trois-Rivières et du chemin de la Balade

INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR :

Un défibrillateur automatique externe (DAE) a été installé sur le mur de la salle des fêtes à côté de l'entrée, il remplace l'ancien défibrillateur, devenu obsolète. A compter du 1^{er} janvier 2022, il est obligatoire d'avoir un défibrillateur pour les lieux recevant du public comme les salles polyvalentes. Ce DAE est accessible à toutes et à tous. Le coût du DAE est de 1 687 € HT.

Des travaux d'électricité ont été nécessaires pour le raccordement du boîtier mural équipé d'un système de maintien d'une température constante pour le DAE, mais aussi d'un système d'alarme, pour un coût de 875 € HT.

Vous trouverez dans ce numéro un rappel pour une bonne utilisation de l'appareil.



PLACE DE LA MAIRIE :

Installation d'un banc pour profiter d'une pause ombragée.

Informations municipales

PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX (PVR) :

La PVR a été instaurée à VOULON en 2004. Depuis, 6 PVR ont été instituées sur des zones constructibles pour lesquels la commune a financé les travaux de viabilisation : La Croix de Plomb, Les Côteaux, Les Deux Chèvres, Pioussais, Le Petit Allier, Impasse de la Vigne.

Aujourd'hui, la majorité des terrains concernés sont construits ou ne sont plus constructibles suite à la mise en place du PLUi. L'assainissement a été transféré à Eaux de Vienne au 1/01/2019, par conséquent c'est le syndicat qui gère les éventuelles extensions de réseau.

De plus, ces terrains sont soumis à la Taxe d'Aménagement comme sur l'ensemble de la commune pour chaque construction.

Le conseil municipal a décidé d'abroger la PVR.

PONT DU PETIT ALLIER :

Le Pont de Fer type « EIFFEL » du Petit Allier est fermé à la circulation depuis le 25 août 2021 pour des raisons de sécurité. Cette décision a été prise en accord avec Mme la Maire de VIVONNE, suite au conseil informel du service voirie du département. En vue de connaître exactement son état et sa résistance, un diagnostic a été commandé mais tarde à être réalisé. Une vaste étude sur l'état des ponts, lancée au niveau national auprès de bureaux d'études spécialisés, peu nombreux dans ce domaine, rallonge les délais. Quelles que soient les conclusions, l'impact financier sera important pour la commune.



LES PROJETS POUR 2022 :

- Réfection de la façade de la mairie
- Suivi de l'évolution du dossier concernant le pont du Petit Allier
- Hors compétence communale :
 - * Déploiement de la fibre à compter du premier semestre 2022.
 - * Conseillers numériques.
 - * Transfert de la compétence ordures ménagères de la Communautés de Communes au SIMER.

INTERDICTION D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

Depuis le 1/01/2019, les communes comme les particuliers ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires, surtout le glyphosate. Une exception cependant, les cimetières pour lesquels l'échéance fut le 01/07/2021 puis repoussée au 01/07/2022. Seuls sont autorisés pour les communes les produits « biocontrôle » moins efficaces, moins durables, plus chers pour l'entretien des lieux publics comme les trottoirs et les cimetières. En attendant de trouver les solutions les mieux adaptées, nous vous demandons de l'indulgence et de la patience, nous réalisons des essais qui ne sont pas toujours concluants. Nous mettons tout en œuvre pour un entretien optimum de ces espaces.

Le « zéro herbe » que nous connaissions ne sera plus envisageable à l'avenir.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE :

Le schéma de déploiement suit le réseau téléphonique existant.

La commune est concernée par trois zones :

- * L'Épinasse qui est desservi par PAYRE
- * Le Petit et le Grand Allier qui sont reliés à VIVONNE
- * Le reste de la commune est concerné par « l'armoire de brassage » de VILLENON.

Opération préalable importante : un relevé des « boîtes à lettres » (selon le jargon de l'opérateur Orange) a commencé pour repérer toutes les connexions à réaliser. Il n'y a pas de contact avec les habitants. Donc certaines « boîtes à lettres » sans numéro ou sans nom pourraient être oubliées.

Dates de réalisation :

- * Pour le Grand et le Petit Allier c'était prévu fin 2020...
- * Pour les deux autres secteurs, le début des travaux est prévu pour la fin du premier semestre 2022. La durée dépendra des difficultés rencontrées, et les connexions devraient intervenir entre fin 2022 et fin 2023.

Par endroits, la ligne téléphonique existante est enterrée directement sans fourreau. Dans ce cas, des poteaux téléphoniques pourront être installés pour le passage de la fibre en aérien.

A noter que les lignes téléphoniques existantes en fil de cuivre seront encore actives une dizaine d'années.

ORDURES MENAGERES :

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a transféré la compétence ordures ménagères au SIMER, qui effectuait déjà le ramassage sur notre commune.

Début janvier, le SIMER doit vous adresser par la poste des documents d'information.

Le ramassage continuera en porte à porte. Les tarifs seront progressivement harmonisés avec ceux du SIMER, mais à la hausse.

REMERCIEMENTS :

Un grand merci à M. Jonathan Riant pour la réalisation des dessins en couverture de ce numéro de l'Echo des Trois Rivières.

Informations municipales

Finances :

Résultats de l'exercice 2021

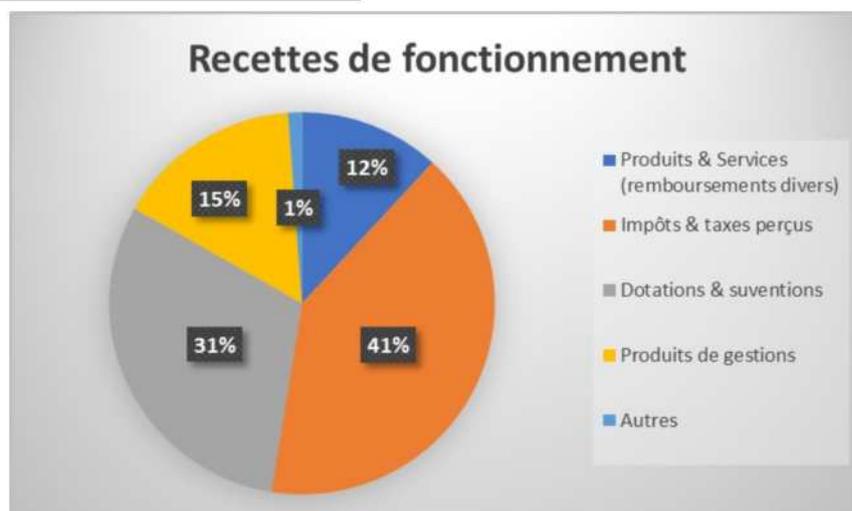
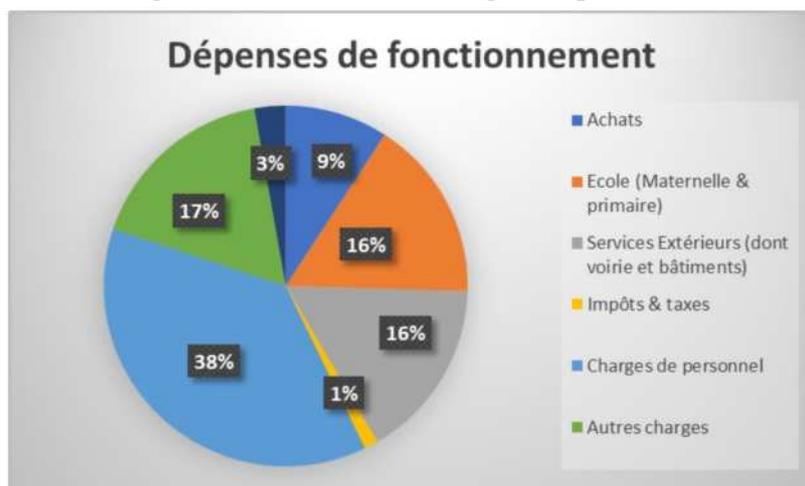
Budget communal de fonctionnement :

Dépenses	273 829,39 €
Recettes	355 027,72 €
Solde	81 198,33 €

Budget communal d'investissement :

Dépenses	174 061,53 €
Recettes	98 707,36 €
Solde	- 75 354,17 €

Le budget de fonctionnement en grands postes



TAUX ET TARIFS 2021

Taux d'imposition :

	2020 en €			2021 en €		
	BASES	TAUX	PRODUIT	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	350 330	12.87%	45 087	29 106	12.87%	3 746
Compensation de l'état pour la taxe d'habitation						41 743
Foncier Bâti	236 445	11.55%	27 309	241 259	29.17%	70 375
Foncier non Bâti	25 914	25.75%	6 672	26 021	25.75%	6 700

La loi des finances 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la suppression intégrale en 2023. Cette suppression progressive a un impact important sur les finances des communes. Elle est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur la part de la commune. Ainsi le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est composé du taux de la commune identique à 2020 soit 11.55% et du taux du département indiqué par la Direction Départementale des Finances Publiques, soit 17.62% pour un total de 29.17%. L'état compensera les pertes de la taxe d'habitation, mais cette compensation ne sera pas garantie de manière permanente. L'augmentation des ressources de la commune liées aux Impôts perçus provient pour partie de l'actualisation des bases décidée par l'Etat (en fonction de l'inflation), et des variations des foyers fiscaux.

Après avoir examiné tous les éléments financiers, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à 2020. Depuis 1988, les taux d'impositions n'ont jamais été augmentés.

Subventions 2021 :

ACCA	200€
A.P.E de VOULON	200€
Club du 3 ^{ème} Age VOULON	200€
UNC des Quatre Vallées	40€
Souvenir Français	40€

Tarifs location Salle des Fêtes :

Voir rubrique « Informations Pratiques »

Tarif cimetière :

Les concessions perpétuelles de 2,65m² à 45€ le m² soit 119.25€ la concession.

Pour les cavurnes le tarif est de 45€ le m² (concession perpétuelle).

Pour les urnes funéraires au columbarium, le tarif est de :

→ 228,68€ pour une concession perpétuelle, 137.20€ pour une concession trentenaire.

Tarif du Gîte des Petits Ponts :

Voir rubrique « Informations Pratiques »

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2022 :

Agent recenseur : Mme Marie-Thérèse ALAMICHEL



Annulé en 2021 à cause de la crise sanitaire, le recensement de toute la population de la commune de VOULON aura lieu du **20 Janvier au 19 Février 2022**.

Vous allez recevoir la visite de l'agent recenseur. Il s'agit de Madame Marie-Thérèse ALAMICHEL. Elle sera munie d'une carte officielle et est tenue au secret professionnel et à la plus grande discrétion.

Internet est présent dans ce dispositif. Sur le site www.le-recensement-et-moi.fr vous pouvez consulter des vidéos explicatives. Pour répondre aux questionnaires en ligne, il faudra cependant attendre que l'agent recenseur vous fournisse les codes d'accès.

Lors de son passage à votre domicile, elle vous remettra les documents suivants :

- ◆ Une notice d'information sur le recensement et les questions que vous seriez amenés à vous poser (et contenant les codes d'accès aux questionnaires en ligne).
- ◆ Une feuille de logement (sauf si réponse par internet).
- ◆ Un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le logement recensé, quelque soit son âge.

Elle pourra éventuellement vous aider à les remplir ou vous conseiller concernant les questionnaires en ligne.

Elle récupérera les questionnaires renseignés selon un calendrier fixé d'un commun accord entre elle et vous.

En cas d'absence fréquente de votre domicile, vous pourrez :

- ◆ Soit remplir les questionnaires par internet
- ◆ Soit confier les questionnaires remplis, mis sous enveloppe, à un voisin chargé de les remettre à l'agent recenseur,
- ◆ Soit les retourner directement à la mairie ou à la direction régionale de l'INSEE à l'aide d'une enveloppe remise par l'agent recenseur. Cela doit cependant rester une exception.

Dans tous les cas, les questionnaires seront impérativement remis avant le 19 février 2022.

Votre réponse est non seulement importante mais obligatoire (loi du 7 juin 1951 modifiée).

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie.



Informations pratiques

La mairie

Le secrétariat est ouvert du lundi au samedi de 10h00 à 12h00

Fermeture le mercredi

Téléphone	05.49.42.42.99
Mail	voulon@departement86.fr
Internet	www.voulon.fr
Facebook	https://www.facebook.com/pages/Commune-de-Voulon

Vous pouvez consulter et télécharger l'Echo des Trois Rivières sur le site internet :

www.voulon.fr

Pour les urgences contacter le maire et les adjoints :

Le maire :	Roland Latu	06 26 63 08 42
1ere adjointe :	Nadine Pasquet	06 16 05 14 68
2eme adjointe :	Martine Ferreira	06 23 53 91 22
3eme adjoint :	Bertrand Alamichel	06 33 48 84 58

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter à la mairie pour faire connaissance.

Collecte des ordures ménagères

Elle a lieu le vendredi matin, sauf pour Romagné et l'Épinasse où la collecte a lieu le lundi.

Les déchetteries de Couhé et Chaunay permettent aux résidents du canton de **déposer bois, ferraille, végétaux, gravats, encombrants, gros cartons et tout venant.**

Ne sont pas admis : pneus, produits explosifs et radioactifs, médicaments, ordures ménagères et déchets d'amiante.

Déchetterie de COUHE VALENCE EN POITOU :

ZI des Tranchis, 86700 COUHE VALENCE EN POITOU, 05-49-52-14-38. Après travaux d'extension, de remises aux normes et de sécurisation fin 2020 et début 2021, elle est de nouveau accessible depuis le 6 avril 2021.

Heures d'été (d'avril à octobre) : lundi : 14h à 18h, mardi : 8h30 à 12h - 14h à 18h, mercredi : 8h30 à 12h, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et 14h à 18h

Heures d'hiver (de novembre à mars) : lundi : 14h à 17h, mardi : 8h30 à 12h - 14h à 17h, mercredi 8h30 à 12h, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et 14h à 17h

Déchetterie fermée le jeudi.

Informations pratiques

Gîte des Petits Ponts (n°8661045)

Petit gîte (35m²) coquet et bien équipé : séjour avec canapé, coin cuisine, 1 chambre (1 lit 2 personnes), salle d'eau avec WC. En mezzanine, espace enfants avec 2 lits 1 personne. Chauffage compris (pompe à chaleur réversible). Terrain privatif de 500m² clôturé, terrasse, meubles de jardin, barbecue, parking.



Cette maisonnette, entourée d'eau et de verdure, bénéficie d'un superbe cadre naturel en bordure de la Dive, tout en étant à deux pas du centre bourg. Pour les amoureux de la nature et de la pêche. Calme et tranquillité assurés. Ouvert toute l'année.

En 2021, le gîte a été occupé par 49 personnes réparties en 12 semaines et 26 jours.

TARIFS 2022

- ◆ Basse saison 230 €/semaine
- ◆ Moyenne saison (juin et septembre) 230 €/semaine
- ◆ Vacances scolaires (autres que l'été) 250 €/semaine
- ◆ Haute saison : 290 €/semaine
- ◆ Très haute saison : 290 €/semaine
- ◆ si aucune réservation à la semaine n'est enregistrée, un tarif à la nuit est prévu : 50 €

Ces tarifs s'entendent toutes charges et taxes comprises.

De façon exceptionnelle, des draps pourront être fournis au tarif de 8 € par lit occupé.

Pour chaque réservation, deux chèques de caution sont demandés :

- ◆ caution pour risque de dégâts : 450 €
- ◆ caution pour le ménage : 50 €

Renseignements et réservations : voulon@hotmail.fr

Salle des Fêtes (130m²)



Tarifs de Location :

Habitants de la Commune :

	Privé	Association
Week-end		
Salle	200,00€	50,00€
Salle + Vaisselle	230,00€	80,00€
Jour en semaine		
Salle	110,00€	50,00€
Salle + Vaisselle	140,00€	80,00€

Habitants hors Commune :

	Privé	Association
Week-end		
Salle	280,00€	100,00€
Salle + Vaisselle	310,00€	130,00€
Jour en semaine		
Salle	170,00€	100,00€
Salle + Vaisselle	200,00€	130,00€

Bibliothèque

Chers lecteurs,

Les conditions sanitaires n'ont pas permis d'ouvrir la bibliothèque à tous, en semaine. Nous accueillons les scolaires les mardis et jeudis, et cela semble important de garder ce créneau pour eux, actuellement.

Nos bénévoles sont en revanche présentes pour vous tous les samedis matin.

Malgré ce contexte, nos achats continuent, et plein de nouveautés vous attendent, pour petits et grands !

Venez nous voir ! Rien de tel qu'un bon livre au coin du feu, pour passer un bon moment et s'évader un peu ...

L'équipe de bénévoles vous souhaite à tous une belle et heureuse année 2022



Accès Internet par ADSL aux heures d'ouverture de la bibliothèque

@@@@@



Nos Associations

ACCA (chasse) :

James MAGNAN, Maisonneuve, 86700 VOULON

Tel : 05-49-42-02-74

USEP (école) :

Mme LOUVET, Ecole d'Anché-Voulon, 13 rue des Trois Rivières, 86700 VOULON

Tel : 05-49-42-44-75

APE (parents d'élèves) :

Carole BLET - 13 rue des Trois Rivières, 86700 VOULON

Mail : apeanchevoulon934@gmail.com

Club du 3ème Age :

Jean-Michel AYRAULT 11 rue du Clain, 86700 VOULON

Tel : 05-49-42-43-08

VOULON Les Trois Rivières :

Clément PROTAT, 1 place de la Mairie, 86700 VOULON

Tel : 06-95-96-85-55

G & B PYROCREATIONS (Feux d'Artifices)

Bernard DUBREUIL 1, impasse des Isles, 86700 Voulon

Tel: 06-48-51-80-17

UNC des Quatre Vallées (Anciens Combattants Valence en Poitou-Anché-Voulon)

Bernard LUCAS 86700 Chatillon

Tel: 05-49-50-79-92

L'Hexagone Pool (Club de billard) :

Stéphane Pillet L'Hexagone, 15 rue des Trois-Rivières, 86700 VOULON

Nos Artisans et Commerçants

 <p>LONGBEAU Stéphane</p> <ul style="list-style-type: none">• Plomberie • Chauffage • Sanitaire• Salle de bain clé en main• Entretien • Ramonage• Dépannage <p>6 rue du Grand Allier 86700 VOULON</p> <p>☎ 05.49.55.40.76</p> <p>steph.longeau@orange.fr</p>	 <p>MESMIN EMMANUEL EURL</p> <ul style="list-style-type: none">> MAÇONNERIE> ENDUIT CHANVRE> MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES <p>1 ROUTE DU GRAND ALLIER 86700 VOULON 06 . 74 . 94 . 09 . 87 emmanuel.mesmin@orange.fr</p>
---	---



SAPIN P. ~ ARNAUD F.
Artisan Couvreur



SARL COUVR'TOIT

10 rue du Clair
86700 VOULON

☎ 06 40 38 60 13

✉ sarl_couvrtoit@orange.fr

- Couverture
- Zinguerie
- Etanchéité
- Isolation
- Traitement



RACHEL ROWLINSON
*Formatrice en langues
Langage tutor*

07 87 23 39 82
rachel.frenchtutoring@gmail.com
SIRET 888 363 405 00018



Douce Parenthèse
- LE RYTHME & VOTRE POINTE -

sur rendez-vous
BÉNÉDICTE
06 30 81 90 28
benedite.douceparenthese@gmail.com
www.douceparenthese.fr
Tél : 793 330 243 0018



Hommes - Femmes - Enfants
Le bourg 86700 VOULON
Tél.: 05 49 57 06 63

Assistante Maternelle
agrée



Sandy Mesmin

1 route du grand allier - 86700 Voulon
06 07 40 24 82



**MAÇONNERIE
MATHIEU**
Neuf et
Renovation
06 62 97 17 91
1 Place de la Balade
86700 Voulon



Marinette-Services

11d Pioussais 86700 VOULON
contact@marinette-services.fr

06.63.46.93.24

Retrouvez tous les services que je
vous propose sur le site internet :

www.marinette-services.fr

L'HEXAGONE

bar tabac presse restaurant épicerie gaz
0549424297

OUVERT LE DIMANCHE
club de billard pool

11 rue des 3 rivières
86700 Voulon

caen50@hotmail.fr
Amanda et Stephane

Relax'Admin

Votre assistante administrative personnelle



Rejoignez-moi
sur Facebook !



Emilie Protat

07.56.83.53.11

9 Les Rets
86700 Voulon

contact.relaxadmin@gmail.com
http://relaxadmin.wixsite.com/relaxadmin



Gladys

Assistante maternelle près de chez vous !

Tél. : 06 78 91 49 17

Plus d'infos sur moi ici :

www.nounou-top.fr/15302219

1971-2021

50 ANS DE TRANSPORT SCOLAIRE A VOULON

Tout a commencé en septembre 1971, un nouveau bureau de l'APE (Association des Parents d'Elèves) de VOULON est élu, avec comme président M. AYRAULT Jean. Un constat est fait : l'APE existante ne dispose pas de statuts officiels, cette lacune sera vite régularisée, pour élargir le champ d'action de l'association.

L'équipe dynamique décide alors de s'occuper du transport des enfants de l'école. Pour se rendre en cours, chacun s'organise : on y va à pied, à vélo quel que soit la météo et la distance à parcourir, mais aussi en « covoiturage » entre parents et même en tracteur ! De plus, l'école est en danger par manque d'effectif. L'APE souhaite alors mettre en place un ramassage scolaire avec un bus, ce qui va permettre de prendre les enfants d'ANCHE mais aussi de CEAUX et ainsi peut-être sauver l'école !

Le bus, un Tube Citroën aménagé, coûte 5000 Francs. Un gros problème se pose : les caisses de l'APE sont vides, comment le financer ? La commune va attribuer une subvention de 1000 Francs, mais comment trouver la somme manquante ? Trois généreux prêteurs : M. LAMY HILAIRE, SENECHAU EMILE, AYRAULT JEAN font l'avance des 4000 Francs qui manquent. L'APE va devoir faire preuve d'imagination pour les rembourser.

Une troupe de théâtre est créé sous le nom du Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de VOULON. Elle est composée de parents d'élèves, des instituteurs M et Mme NAPELON, de la cantinière Mme EPRINCHARD, et d'autres bénévoles.



M et MME NAPELON, les instituteurs en 1971.



Tous les membres de cette joyeuse troupe passent de longues soirées après le travail à répéter, mais aussi de nombreux week-end pour créer les décors et les costumes. Ils ne ménagent pas leurs efforts. Les représentations ont lieu à VOULON, mais aussi dans les communes environnantes, il faut alors transporter tous les décors ! Les enfants de l'école participent aussi aux représentations. Le succès est au rendez-vous et le bus rapidement remboursé, les fonds restants font vivre l'association. M. NAPELON devient le premier chauffeur du bus, puis remplacé par Mme MOREAU (secrétaire de mairie), avec comme remplaçant M. AYRAULT. Lorsque le bus tombe en panne, des parents d'élèves le réparent.

Le transport scolaire est géré par l'APE jusqu'en 1996, date à laquelle la gestion est reprise par la commune jusqu'en 2008. Le SIVOS va alors prendre le relais jusqu'à nos jours, mais la région est décisionnaire.

Les chauffeurs se sont succédés au cours du temps, les bus sont de plus en plus modernes, l'organisation et le financement ont évolués et se sont adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

La troupe de théâtre, reprise par des enfants des créateurs, a continuée d'exister jusque dans les années 2000 avec toujours un beau succès. Pendant tout ce temps elle a participé à l'animation de la commune. Mais faute de bénévoles, elle a été dissoute.



PONT DU PETIT ALLIER

Le pont métallique type Eiffel du Petit Allier permet le franchissement du Clain et relie ainsi Voulon à Vivonne par la route communale numéro 3. Les

communes de Voulon et de Vivonne ont financé sa construction (avec l'aide de subventions) et doivent assurer son entretien. Le pont est fermé à la circulation depuis le 25 août 2021 pour des raisons de sécurité.

Pour retracer son histoire, qu'il soit en bois comme autrefois ou métallique comme aujourd'hui, il faut savoir que l'arrivée du chemin de fer en 1853 va modifier totalement la vie des habitants. A cette époque, les villages de Pioussais, les Ouches, la Baraudière, la Limonerie, les Fontaines, les Rets, la Vallée, le Petit et le Grand Allier appartenaient à la commune d'Anché. Celle-ci va être coupée en deux par la ligne de chemin de fer. Les habitants de tous ces villages se sont trouvés isolés, loin du centre de leur commune de rattachement, avec des difficultés, surtout en hiver, pour envoyer leurs enfants à l'école, mais aussi pour enterrer leurs défunts. Les habitants de ces villages protestent et font des pétitions pour être rattachés à la commune de Voulon plus proche. Ils obtiennent gain de cause en 1894.

C'est donc dans les archives d'Anché, que l'on retrouve l'origine de la création d'un pont sur le Clain au Petit Allier. En 1868, le conseil municipal d'Anché a noté : « *Un pont sur le Clain entre Vivonne et Ceaux devra être fait au Petit Allier pour établir une communication de l'une à l'autre rive, puisqu'il n'existe pas un seul passage sur le Clain depuis Vivonne jusqu'à Anché* ». C'est ainsi que le premier pont en bois est créé, moitié sur Vivonne, moitié sur Anché.

Pendant de longues années, le conseil municipal d'Anché va demander que la voie qui traverse le Clain, soit classée en voie départementale pour que l'entretien soit aux frais du département. Les réponses seront toujours négatives.

En 1878, le pont en bois très utilisé pour le commerce est usé, dangereux et hors service. Il va être reconstruit en 1885. Mais c'est le département qui va se substituer à la commune d'Anché pour le financement, les ressources d'Anché étant moins importantes que celles de Vivonne.

C'est en 1904, dans les archives de la commune de Voulon, que l'on trouve un projet de reconstruction du pont au Petit Allier car celui en bois, reconstruit en 1885 est de nouveau hors service car dangereux.

Le pont sera reconstruit en 1906, en ossature métallique, tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le coût total de la reconstruction est de 17682 Francs, soit 8841 Francs à la charge de Vivonne et 8841 Francs à la charge de Voulon.

Pour la commune de Voulon le financement des 8841 Francs est le suivant :

- 20,45% soit 1808 Francs à la charge de la commune (1080 Francs financé par les ressources de la commune, et 728 Francs correspondant à une souscription des habitants de la commune de Vivonne en faveur de la commune de Voulon).

- 26.60% soit 2352Francs à la charge du département.
- 52.96% soit 4681Francs à la charge de l'Etat.

C'est l'entreprise MABILLE d'Amboise qui a réalisé la structure métallique type Eiffel (selon des anciens habitants, peut-être transporté en une seule fois par des bœufs ?)

En 1923 – 1924, c'est la réfection des peintures du pont pour un montant de 1700 Francs. La commune de Vivonne a payé 1133Francs soit les 2/3 et la commune de Voulon a payé 567 Francs soit le tiers restant. Cette répartition du financement entre les deux communes a été adoptée car la commune de Voulon dispose d'une population moindre et ses ressources sont beaucoup plus faibles que Vivonne.

Pendant la seconde guerre mondiale, le pont de fer (comme le pont de chemin de fer) n'a pas été bombardé. Il a vu le passage de blindés pour qui la faible largeur a sans doute posé problème. Par contre l'on retrouve dans la structure métallique des impacts de balles qui datent de 1944 au moment du départ de l'occupant allemand.



Dans les années 1950, des fêtes sont organisées au niveau du pont avec diverses animations. Les meilleurs nageurs des environs s'affrontaient pour attraper le plus vite possible les canards qui étaient lâchés au niveau du Clain.



Le pont en 1950 vu du pont de chemin de fer



Une course aux canards dans les années 1950

La commune de Voulon, comme Anché autrefois, va demander à maintes reprises, que cette voie communale soit classée en départementale. Ainsi dans le compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 1967 il est écrit « *Considérant qu'il est anormal qu'une voie de cette importance reliant deux communes, empruntée par de nombreux véhicules de tourisme et de poids lourds soit restée classée dans la voie communale. Considérant que pour la traversée du Clain, cette voie est dotée d'un ouvrage d'art, dont l'entretien incombe aux communes de Voulon et de Vivonne, lesquelles ne sont guère qualifiées en ce domaine. Le conseil demande aux autorités compétentes de bien vouloir classer cette voie en départementale* ». Cette demande a été adressée à M le Préfet, et au conseil général. La même demande a été formulée dans les années 1980, mais à chaque fois la réponse est négative. Pourtant le pont est très emprunté, que ce soit pour le commerce, le tourisme, mais aussi pour tous les besoins sanitaires. Il permet de raccourcir la distance entre Vivonne et Voulon, et évite ainsi de grands détours. Pour préserver le pont, des limites de tonnage ont été instaurées pour les nombreux véhicules qui l'emprunte. Mais au fil du temps, l'usure fait son œuvre.

Cette route qui longe le Clain, est très touristique et son charme bucolique est très apprécié. Néanmoins, l'entretien et la reconstruction, si besoin, sont encore de nos jours à la charge de Vivonne et de Voulon. Souhaitons que la fermeture du pont ne dure pas trop longtemps, pour de nouveau retrouver cette voie de passage si indispensable !

L'école

Cette année, l'école accueille 34 élèves répartis dans 2 classes allant du CP au CM2. L'équipe enseignante a été entièrement renouvelée et est à présent stabilisée. Elle se compose de Mme Bertin (CM1-CM2), Mme Cote (décharge de direction) et Mme Louvet (CP-CE1-CE2 et direction).

2022 sera une année spéciale où l'on célébrera les 500 ans du premier tour du monde. Les élèves vont donc être plongés dans le monde des explorations avec le thème de l'année consacré à Fernand de Magellan. Une sortie scolaire et un spectacle de fin d'année seront également prévus autour de ce thème.

Nous avons à cœur de voir les élèves réussir leur année scolaire et sommes convaincues que les apprentissages passent également par un environnement serein et agréable. C'est pourquoi, l'équipe a réalisé plusieurs aménagements pour offrir une belle école aux enfants. La salle d'arts visuels accueille à présent les ordinateurs, la bibliothèque est devenue ludothèque et salle de musique, les classes ont été réaménagées et un bureau de direction a été installé.

Enfin, je tiens à remercier les parents et le Sivos pour l'accueil, la confiance et les bons témoignages que nous avons pu recevoir depuis la rentrée. Je souhaite à tous les élèves de l'école de vivre une belle année, remplie de plaisir et de découvertes !

Mme Louvet,
Directrice de l'école.



De gauche à droite : Mme Louvet, Mme Bertin, Mme Cote



Nous sommes ravis d'accueillir nos deux nouvelles enseignantes ainsi que la nouvelle équipe de l'APE, des personnes très dynamiques qui œuvrent pour le bien-être des élèves.

Le SIVOS les soutient dans tous les projets.

Mme Louvet, directrice de l'école, vous a fait un point sur l'organisation de cette année.

De notre côté, nous avons souhaité reprendre des activités qui avaient été un peu laissées de côté face au contexte sanitaire de ces derniers mois.

Le SIVOS offre aux enfants des cours de musique et des animations sportives, avec des intervenants extérieurs, lors des activités périscolaires, tout au long de l'année.

Des aménagements ont été faits à la cantine, la cour de récréation a été entièrement remise à neuf, et de nouveaux équipements achetés.

Nous croyons en la volonté de tous, enseignants, bénévoles, membres d'associations, employés du SIVOS, pour continuer à faire de notre école un endroit où il fait bon être pour vos enfants.

Le SIVOS vous souhaite à tous une belle et heureuse année 2022.

La Présidente,

Martine Ferreira



Les autres collectivités



**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou œuvre au quotidien pour offrir des services aux habitants et développer des projets pour le territoire. L'année 2021 restera marquée par la crise sanitaire qui a touché tous les secteurs d'activités ; à ce titre, la collectivité a continué à apporter son soutien (financier et logistique) aux acteurs économiques et associatifs du territoire. Nos services ont continué à fonctionner et se sont adaptés au protocole pour garantir les meilleures conditions aux usagers.

Les différents confinements ont également impacté la mise en place de la gouvernance de la Communauté de Communes. Ainsi, 2021 est l'année d'installation de la nouvelle gouvernance et des premières séances de travail menées par les membres du Bureau pour la mise en œuvre des différents projets. Au cours du deuxième semestre, le programme de réhabilitation des équipements sportifs a été lancé avec la réhabilitation du Gymnase de Gençay et de la Bulle de Couhé. Ce sont des investissements importants pour la collectivité qui se réjouit d'offrir des infrastructures modernes et agréables aux pratiquants sportifs du territoire : écoles, associations sportives et les élèves du collège, qui en sont les principaux utilisateurs.

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Local Intercommunal) a été modifié au cours de cette année, permettant aux communes de se réapproprier ce document d'urbanisme contraint par les services de l'Etat. Réalisé en concertation avec les habitants et les communes, le PLUI est un document commun qui permet aujourd'hui de réaliser de nouvelles constructions répondant aux enjeux des communes. Lors du Conseil Communautaire du 14 septembre 2021, les élus ont voté en faveur d'un moratoire sur le déploiement des parcs éoliens : un grand pas pour la Communauté de Communes qui a souhaité agir dans l'intérêt des communes et du développement du territoire. Engagée en faveur d'une politique respectueuse de l'environnement (mise en place du PCAET notamment), la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou souhaite aussi assurer un aménagement durable et équitable de son territoire au regard de son potentiel économique agricole et touristique tourné vers la promesse d'un cadre de vie préservé et valorisé.

Le développement touristique est également un axe majeur pour le Civraisien en Poitou qui mène un programme de sauvegarde de l'Abbaye de Charroux avec la rénovation des façades. Ces premiers chantiers ont permis de conserver le monument dans un bon état et ainsi de favoriser l'accès des visiteurs au site. La Communauté de Communes entend poursuivre son projet de mise en valeur avec l'installation d'illuminations sur les façades. Cette opération s'intègre dans le cadre d'un vaste programme d'évolution touristique et culturel du site de l'abbaye.

Un projet de territoire a été rédigé sur la base des objectifs et des enjeux stratégiques et opérationnels déclinés dans les différents schémas que les élus ont validé avec tous les acteurs socio-économiques entre 2017 et 2020. Il présente un diagnostic détaillé en identifiant les opportunités et les faiblesses de nos bassins de vie. Pour répondre à un développement équilibré, le projet de territoire a défini les grandes orientations avec des sous axes qui permettent de prioriser les projets d'investissement et l'organisation administrative de la collectivité. A l'issue de ce projet collectif, le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de Communes permet d'inscrire les plans de financement prévisionnels des projets communautaires pour les six prochaines années

2022 verra la concrétisation de tous ces nouveaux projets pour le plus grand bénéfice des habitants du Civraisien en Poitou.

Jean-Olivier Geoffroy, Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

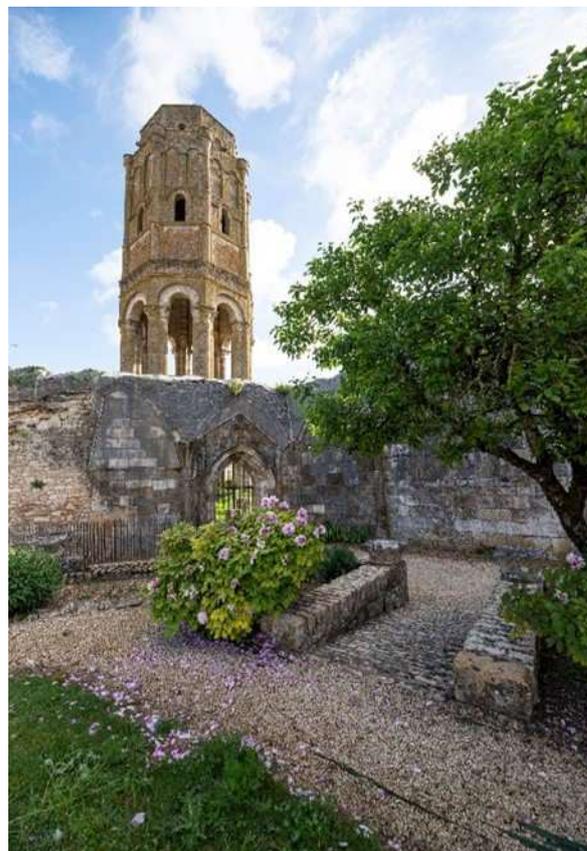


Les travaux de réhabilitation de la Bulle de COUHE permettront de doubler la superficie et ainsi d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux pratiquants.

(Photo CC Civraisien en Poitou)

Le programme de sauvegarde de l'abbaye de CHARROUX se poursuivra en 2022.

(Photo CC Civraisien en Poitou)



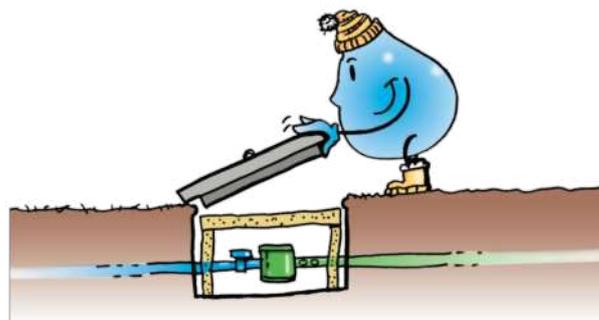


Donnons la parole aux jeunes



En tant que structure publique, Eaux de Vienne a à cœur de sensibiliser à la préservation des ressources naturelles. C'est pourquoi pour la 3^{ème} édition de son concours départemental auprès des scolaires, le syndicat d'eau et d'assainissement a choisi comme thématique « Economisons l'eau ». Des jeunes de CM1 et CM2 sont en train de réaliser en classes, avec leur enseignant, une vidéo, une courte bande dessinée ou un roman photos sur cette thématique.

- Abonnez-vous à notre page Facebook pour participer à la désignation du grand gagnant de chaque catégorie, en mars 2022.



Protégez votre compteur du gel

En période hivernale, pensez à protéger votre compteur du gel en le recouvrant d'un matériau isolant comme la mousse de polyéthylène ou une plaque de polystyrène. Les matériaux absorbant l'humidité ne doivent surtout pas être utilisés : paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc. Attention, votre compteur est sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire. S'il est détérioré, le remplacement pourrait se faire à vos frais.

Civraisien en Poitou : le SIMER assurera la collecte des déchets à partir du 1^{er} janvier 2022 sur le secteur de Couhé.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou transfère la compétence collecte au SIMER pour 6 communes supplémentaires : **Brux, Anché, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon.**

Le SIMER effectue déjà le ramassage et le traitement des déchets pour les autres Communes du Civraisien (sauf zone Gençay).

Le service de collecte en porte à porte demeure inchangé dans les jours et les modalités de collecte pour tous les usagers du service (particuliers et professionnels).



Informations pratiques

Le retrait des sacs jaunes pour le tri des emballages et du papier s'effectuera toujours auprès de votre mairie en 2022.

Les usagers auront également la possibilité de se rendre dans les déchèteries de Chaunay et de Valence-en-Poitou, aux horaires indiqués ci-dessous :

Horaires d'été	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Valence en Poitou	Fermée	8h30 - 12h	8h30-12h	Fermée	8h30-12	8h30-12h
	14h-18h	14h-18h	Fermée	Fermée	14h-18h	14h-18h
Chaunay	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	8h30-12h
	Fermée	Fermée	14h-18h	14h-18h	Fermée	14h-18h

Fermeture à 17h en horaires d'hiver

Un courrier personnalisé sera attribué début d'année 2022 à l'ensemble des usagers du service afin de présenter plus encore, les différents services du SIMER.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet www.simer86.fr, sur notre Page Facebook ou notre application « MON TRI ».

Pour tout renseignement utile, vous pouvez contacter le service relation à l'utilisateur du SIMER par mail à ecopole@simer86.fr ou par téléphone au 05.49.91.96.42.

A propos du SIMER

Le SIMER est un Etablissement public déjà compétent pour la collecte et le traitement des déchets sur le territoire de 85 Communes du Département de la Vienne. Il emploie 120 agents repartis sur les sites de Sillars et de Civray.

Pour plus d'informations sur le SIMER : <https://www.simer86.fr/>



Vie Associative

L'Association Voulon les 3 Rivières



De gauche à droite :

Sophie GUITTEAU secrétaire adjointe, Emilie PROTAT trésorière, Jonathan Riant vice-président, Clément PROTAT président, Rachel ROWLINSON trésorière adjointe, Vanessa COSTE secrétaire.

Après deux ans de sommeil, l'association se réveille.

Nous avons le plaisir de reprendre le bureau de Voulon les 3 Rivières, accompagnés d'une partie de l'effectif sortant et de ses membres.

Ensemble, nous souhaitons redonner vie à notre village en réorganisant divers événements pour 2022, notamment le 14 juillet, et nous rassembler autour de la musique, des jeux, des spectacles, des repas, sans oublier notre magnifique feu d'artifices.

Nous aimerions également célébrer la fin de l'année 2022 avec un marché de Noël, vous retrouver pour une tasse de chocolat ou un verre de vin chaud, et pourquoi pas, en compagnie du Père Noël.

Nous nous mettons au travail et vous souhaitons une belle année 2022.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook et si vous souhaitez nous rejoindre pour participer à l'animation de la commune, n'hésitez pas à nous contacter, on aura toujours besoin d'un coup de main.

Nous espérons vous voir nombreux nous accompagner dans ces journées festives qui s'annoncent.

L'équipe de l'association



www.facebook.com/voulonles3rivieres/

Vers de nouveaux horizons...

Une équipe toute neuve vient d'embarquer à bord de l'Association des Parents d'Elèves (APE) d'Anché-Voulon, en partance vers des aventures inédites. Carole, Estelle et Christelle souhaitent raviver les projets pour et par les enfants, en associant les parents, les enseignantes et le SIVOS.

Le fil rouge est un concours de dessins proposé à tous les enfants à chaque période de vacances, où chacun a le défi de faire un dessin en rapport avec le thème proposé : le 1^{er} était sur Halloween, le 2^e sur Noël... Les dessins sont exposés à la salle des fêtes le mois suivant les vacances (novembre/janvier/mars/mai). Une remise des diplômes et prix pour les gagnants a eu lieu le 12 novembre, où les enfants ont pu déguster des bonbons. Les lots gagnants sont toujours liés au dessin.

Pour Noël, les chocolats ont régalé petits et grands, et la soirée du 10 décembre a laissé à tous un souvenir magique et inoubliable. Une chorale a été offerte par les enfants à toutes les familles et les 3 lutines avaient invité le Père Noël. Il a apporté un microscope pour l'école, 1 jeu de société par classe et 1 jeu de société par enfant. Puis tout ce beau monde a rejoint le marché de Noël, organisé par V3R, où le trio rejoint par Samira, a tenu le stand de crêpes préparées par les familles. L'argent récolté servira à financer une sortie au cinéma de Gençay. Et pour terminer l'année en beauté, le spectacle musical Oscar Fou a été offert aux enfants le 14 décembre, suivi d'un goûter de Noël.

Tous les rendez-vous ont été honorés par la présence de Monsieur le Maire Roland Latu.

Pour 2022, l'APE pense déjà à démarrer avec les traditionnelles madeleines Bijou et souhaite broder autour du microscope et des jeux de société : expériences scientifiques, moments conviviaux, tombola... Et rebondir sur les idées des délégués : potager avec les parents, ramassage des déchets, cinéma...

En étroite collaboration avec la nouvelle directrice, Madame Louvet, l'APE réfléchit à des sorties, une soirée contes et la kermesse de fin d'année. Et pourquoi pas une expédition à Poitiers au départ de la gare Anché-Voulon ?

Un nouveau souffle semble animer et rassembler les villages d'Anché et Voulon. Et permettre aux enfants de réaliser de nouveaux rêves...

Présidente : Carole Blet

Trésorière : Estelle Martin-Chardonier

Secrétaire : Christelle Couturier

Vice-présidente : Samira Benzaza

Adresse : 13 rue des Trois Rivières –
86700 Voulon

Mail : apeanchevoulon934@gmail.com



Association Communale de Chasse Agréée de Voulon



La fin de la saison dernière fut fortement perturbée par un phénomène appelé COVID. Celui-ci veut être le maître du monde et une nouvelle fois imposer sa loi :

Le confinement !

Les chasseurs, comme tout le monde, résistent à ce dictat.

Les seuls qui en profitent sont les grands animaux mais hélas nous verrons *la suite...*

L'Association Communale de Chasse Agréée de Voulon regroupe 25 chasseurs qui, par leurs actions, essaient de maintenir l'équilibre agro cynégétique sur la commune.

La saison a été profitable au petit gibier. Les populations de faisans et perdreaux sont en hausse. Le comptage du lièvre montre une très forte densité sur la commune. Le résultat s'est fait ressentir dès l'ouverture.

Les premières battues ont mis en évidence une augmentation des grands animaux. Plus de 15 cervidés dont 5 gros cerfs vivent sur la commune.

Les sangliers et les chevreuils sont plus attentifs aux divers bruits et se défilent les jours de chasse.

Et voilà *la suite* est là.

L'accroissement de ces populations de grands animaux implique des dégâts aux cultures mais aussi occasionne des accidents de la circulation. Pour eux c'est bien involontairement qu'ils laissent la vie ou quelques poils sur votre pare-choc.

De tels accidents ne sont pas reconnus par les assurances. Ces animaux appartiennent à la faune sauvage et sont donc sans propriétaire, l'ACCA ne peut rien faire.

Lors des battues nous mettons des panneaux « *chasse en cours* » Nous constatons que peu de conducteurs les respectent, alors que le bon sens est de ralentir tant pour les chiens que pour le gibier. En cas de collision l'ACCA est assurée.

Saint HUBERT et les membres de l'association vous adressent, ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Prenez bien soin.

Bonne Année à tous.

Le Président,
James MAGNAN

Club des Aînés de Voulon



2020 et ses confinements successifs avaient mis de la distance entre tous les adhérents. Nous espérons que 2021 nous aurait permis de nous retrouver. Mais le coronavirus en a décidé autrement.

L'assemblée Générale et toutes les activités de début d'année ont été annulées, mais avec l'espoir de reprendre à la rentrée.

Pour la chandeleur, le club a offert à chaque adhérent des crêpes et du jus de pommes. L'occasion de prendre des nouvelles de toutes et tous.

En septembre, nous espérons reprendre certaines activités, mais les membres du bureau ont décidé de garder les principes de précaution jusqu'à fin 2021.

Pour Noël, le Club a offert à chaque adhérent un plateau repas de fêtes, préparé par le restaurant La Garenne à Fontaine le Comte. La distribution a eu lieu le 23 décembre à la salle des associations, l'occasion de prendre des nouvelles de chacun et chacune, et de donner rendez-vous à tous les adhérents pour 2022.

En effet si l'épidémie se stabilise et si les règles sanitaires le permettent, l'assemblée générale est prévue début 2022, afin de définir toutes les activités pour la nouvelle année.

En 2022, la cotisation sera de 12€50 (identique à celle de 2020, en effet en 2021 le club a offert la cotisation à chaque adhérent à jour de sa cotisation 2020).

Si aucun variant ne vient nous perturber, la vaccination nous laisse entrevoir une reprise possible de toutes les activités. En attendant continuons de respecter les gestes barrières pour la bonne santé de toutes et de tous.

Bonne et Heureuse Année 2022

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Président,

Jean-Michel AYRAULT



Celà vous concerne

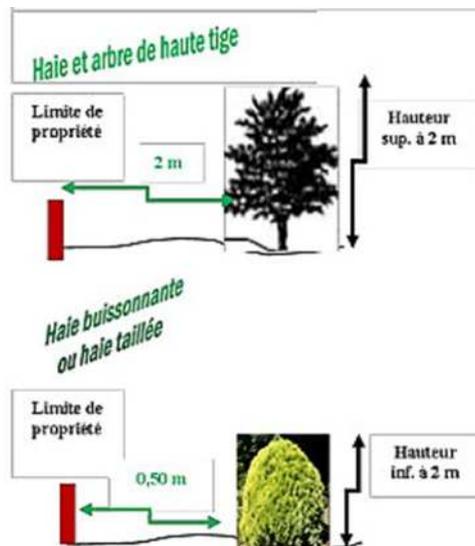
Pour Vivre ensemble

ELAGAGE DES HAIES :

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des véhicules, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie), ni les lignes électriques, article R161-24 du code rural.

Distances minimales de plantation (Art 671 du code civil) :

- Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.
- Pour les plantations de moins de 2 mètres : la distance est fixée à 0.50 mètres de la limite séparative.



Si vos plantations empiètent sur le domaine public :

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. La responsabilité du riverain peut être engagée si un accident survenait.

Le maire, au titre de son pouvoir de police, peut exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il peut aussi, après une mise en demeure restée sans résultat, procéder aux travaux d'élagage des arbres qui avancent sur l'emprise de la collectivité, cette opération est à la charge du propriétaire.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Ne pas jeter ses déchets dans les toilettes c'est faciliter le travail d'assainissement des eaux usées et préserver la qualité des installations sanitaires : canalisations, grille de filtrage etc...

Chaque année nos employés communaux ou les agents d'Eaux de Vienne sont obligés d'intervenir sur le réseau d'assainissement pour retirer ce qui aurait dû terminer à la poubelle mais qui se trouve mélangé aux excréments. Les lingettes, les couches et les protections périodiques sont le plus souvent retrouvées dans les bouchons des canalisations.



*Les toilettes ne sont pas des poubelles,
ne l'oublions pas*

ABOIEMENTS DE CHIEN :

Les aboiements de chiens sont juridiquement considérés comme « des nuisances domestiques » ou « bruits de comportement ». Les règles relatives à ces bruits sont régies par l'article R.1334-31 du Code de la Santé Publique qui stipule que : « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Cette règle s'applique aux nuisances sonores commises en journée entre 7h et 22h. **L'aboiement d'un chien en journée peut être sanctionné dès lors qu'il trouble de manière anormale le voisinage par son intensité, son caractère répétitif ou sa durée dans le temps.**

Lorsque les aboiements ont lieu la nuit entre 22h et 7h, on parle de *tapage nocturne* sanctionné par l'article R.623-2 du Code Pénal.

Tous les contrevenants à ses règles s'exposent à des amendes.



Dans tous les cas toujours être zen ! Commencez par aller parler calmement à vos voisins.

Cela peut parfois suffire à solutionner le problème sans se brouiller avec votre voisinage.

LE BRUIT PEUT ETRE UNE SOURCE DE GENE :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareil telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses etc. ... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ◇ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
- ◇ Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ◇ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- ◇ Après 22h le bruit devient du tapage nocturne

LA NATURE N'EST PAS UNE

POUBELLE :

- * Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritrus sur tout ou partie de la voie publique. Tout dépôt sauvage est interdit et passible d'une amende forfaitaire de 1500€ selon la loi anti gaspillage du 10 février 2020.
- * Bornes à verre : il est interdit d'y déposer cartons et autres déchets (assimilé à un dépôt sauvage).





DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique est originaire de Chine, il est arrivé en France en 2004 avec des marchandises.

Les nids se retrouvent dans les habitations, les haies, le mobilier urbain, etc... mais aussi au niveau des arbres à plusieurs mètres de hauteur.

La piqûre du frelon asiatique est douloureuse et provoque un gonflement de la zone atteinte (étouffement possible si piqûre au niveau de la bouche ou de la gorge, appeler immédiatement les secours). Le venin n'est pas plus dangereux que celui du frelon européen mais les personnes allergiques doivent être prudentes. En cas de piqûre, appliquer un désinfectant et une source chaude quelques minutes (sèche-cheveux, eau chaude...) suivi d'une source froide pour calmer l'inflammation et la douleur. En cas de piqûre à la main, enlever rapidement bagues et bracelets. Si la douleur persiste, si la zone atteinte s'étend ou en cas de réaction allergique consulter un médecin.

L'approche du nid entraîne une agressivité avec des attaques pouvant être collectives et virulentes. Le danger est réel dès lors que le nid est relativement bas (arbuste, haie, broussaille), lors d'opérations de taillage, d'élagage, de débroussaillage ou dans les vergers. Il est prudent de se tenir à distance des nids et de ne pas faire trop de bruit afin que les frelons ne se sentent pas menacés.

La commune de VOULON est adhérente à la FDGDON 86 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne).

Dans le cadre de cette adhésion, en cas de nids de frelons asiatiques :

- ◆ Signaler le nid à la mairie, ou téléphoner directement à la FDGDON 86 au 06.79.73.80.58.
- ◆ Ne pas toucher le nid, ne pas le détruire seul sans protection.
- ◆ Le déplacement, conseils sans la destruction du nid de frelons asiatiques vous sera facturé 45€.
- ◆ Le déplacement, conseils, destruction du nid de frelons asiatiques vous sera facturé 97€ (prix spécifique dans le cadre de l'adhésion de la commune à la FDGDON 86).

Suite aux traitements (poudre inodore agissant par contact), les insectes sortent du nid et meurent en quelques minutes.



BIEN UTILISER LE DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE

Un défibrillateur est installé sur le mur de la salle des fêtes.

La défibrillation consiste à délivrer un choc électrique à travers le thorax pour venir au secours des victimes d'arrêt cardiaque. Mais savez-vous utiliser le défibrillateur ?



Qu'est-ce que l'arrêt cardiaque ?

Dans la majorité des cas il est dû à un trouble du rythme cardiaque appelé fibrillation ventriculaire. La victime perd connaissance, tombe, ne réagit pas quand on lui parle ou quand on la stimule ; sa respiration est inexistante (la poitrine ne se soulève pas) ou très irrégulière. Parfois des signes avant-coureurs permettent d'alerter la victime ou ses proches : une douleur thoracique « prolongée », une sensation d'oppression ou de serrement, des palpitations ou un malaise général, mais il peut aussi survenir brutalement.

Que faire si l'on est témoin d'un arrêt cardiaque ?

Les gestes de premiers secours réalisés le plus tôt possible permettent d'augmenter les chances de survies. Utiliser le P.A.S : Protéger, Alerter, Secourir.

- **Protéger** : s'assurer de la protection de la victime, c'est-à-dire la placer dans une zone sécurisée, pour elle comme pour vous. Allonger la victime sur une surface dure.
- **Alerter**: alerter les secours (appeler le 15 SAMU ou le 112 ou le 18). Décrire ce que l'on a vu et l'état de la victime, ce que l'on a fait et suivre les instructions des soignants.
- **Secourir** : pratiquer le massage cardiaque. Lors d'une fibrillation ventriculaire, le cerveau souffre très rapidement, il n'est plus alimenté en oxygène car le sang ne circule plus. Au-delà de 5 minutes d'arrêt du cœur, si on ne fait rien, les lésions cérébrales sont irréversibles, c'est la mort assurée. Pratiquer le massage cardiaque permet de relancer la circulation sanguine et donc l'oxygénation des cellules.



Utiliser le défibrillateur cardiaque, même si vous n'avez jamais reçu de formation. Son rôle est de réanimer le cœur par l'envoi d'un choc électrique ou « défibrillation ». C'est un appareil portable, avec une batterie, qui possède deux électrodes à placer sur la poitrine de la victime.

Comment utiliser le défibrillateur :

- Ouvrez le boîtier fixé au mur, et emportez le défibrillateur jusqu'à la victime.
- Ouvrez le capot.
- Le défibrillateur automatisé externe (DAE) se met automatiquement en marche. Une voix vous guide dans les différentes étapes de l'utilisation de l'appareil. Laissez-vous guider, et suivez bien toutes les instructions qui vous sont données.
- Enlevez ou coupez les vêtements recouvrant la poitrine de la victime. Assurez-vous que sa poitrine est sèche et pas trop velue (auquel cas vous pouvez utiliser le rasoir jetable contenu dans la housse de l'appareil).

- Appliquer les électrodes pré-connectées au thorax du patient (schéma de pose sur le sachet des électodes). Ne pas appliquer les électrodes sur le sternum, la clavicule, un stimulateur cardiaque. Le défibrillateur analyse le rythme cardiaque et diagnostique la nécessité ou non d'une défibrillation.

Ne touchez surtout pas la victime pendant le processus et arrêtez tous gestes de secours. Toujours s'assurer que le patient n'est pas en contact avec un objet conducteur.



Il est important d'écouter et de respecter les recommandations de l'appareil. Dès que la charge de l'énergie est terminée, l'appareil délivre automatiquement le choc, sans intervention de l'utilisateur. Après la délivrance du choc, pratiquer la réanimation cardiopulmonaire.

- N'éteignez l'appareil que lorsque le médecin des services de secours vous le demande et n'enlevez en aucun cas les électrodes avant son arrivée.

Osez ! Chaque minute compte !



DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES

POUR VOUS ACCOMPAGNER
DANS VOTRE COMMUNE

GRATUIT POUR TOUS

JEUDI 10 FEVRIER 2022 : 9H - 12H

MARDI 8 MARS 2022 : 9H - 12H

MARDI 22 MARS 2022: 9H - 12H

VOULON : Salle des Associations



Les Conseillers Numériques France Services ont pour mission de vous accompagner dans votre appropriation des usages numériques quotidiens :



Prendre en main un équipement informatique
(ordinateur, smartphone, tablette, etc.)



Naviguer sur internet



Envoyer, recevoir, gérer ses courriers
électroniques



Installer et utiliser des
applications utiles sur son
téléphone



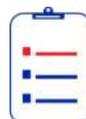
Créer et gérer (stocker, ranger, partager)
ses contenus numériques



Connaître l'environnement
et le vocabulaire
numérique



Apprendre les bases du traitement de
texte

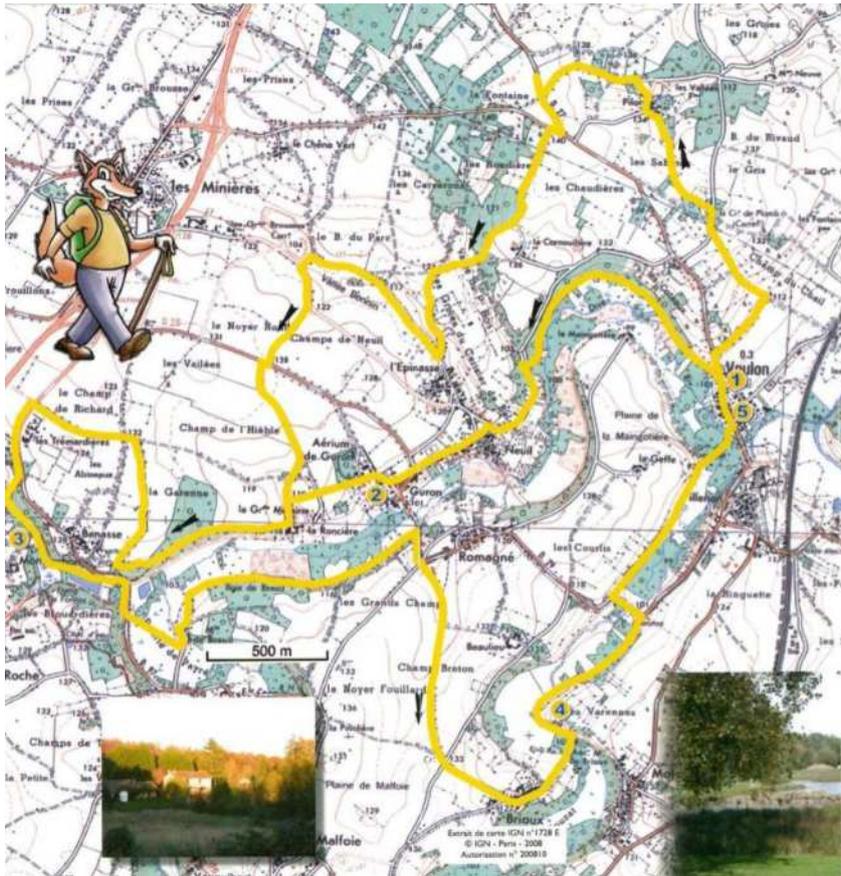


Réaliser vos démarches
administratives avec un
accompagnement individuel



Masque obligatoire

Circuit multi-randonnées



Ce ne sont pas moins de trois rivières qui vous accompagneront tout au long des 20 km de ce chemin. En effet, vous suivrez en partie les vallées jumeées de moulins de la Dive et de la Bouleuvre qui s'unissent au Clain sur la commune de Voulon.

- 1 Eglise de Voulon (XIX^{ème} siècle).
- 2 Moulin de Guron (XVII^{ème} siècle).
- 3 Fontaine-lavoir de Fontou.
- 4 Ancienne passerelle.
- 5 La chapelle de Voulon (1875) et sa fontaine.



Pour retrouver la carte : www.valenceenpoitou.fr

→ Tourisme-Loisirs → Rivières et Moulins

Principe de balisage
Randonnées du Pays Civraisien
CANTON DE COUHE

Sentiers praticables à pied, à vélo ou à cheval

Sens de promenade conseillé →

Pour vous aider à vous repérer, un panneau, présentant un plan général des circuits balisés, est installé à proximité de chaque boucle, généralement sur des lieux publics (place de villages, parkings...). Tout au long du parcours, des petits panneaux avec le logo "renard" vous indiqueront la bonne direction.

Pour s'informer

Offices de Tourisme

- Place Leclerc 86400 CIVRAY
Tél. 05 49 87 47 73
- 51, Grand Rue 86700 COUHÉ
Tél./Fax 05 49 59 26 71
- 2, rue de Chatain 86250 CHARROUX
Tél. 05 49 87 60 12
- Place du Marché 86160 GENÇAY
Tél./Fax 05 49 45 23 31

Syndicat Mixte du Pays Civraisien

- 8, avenue de la Gare 86400 CIVRAY
Tél. 05 49 87 67 60

Département de la Vienne
Région POITOU-CHARENTES

Sentier

Rivières et Moulins

Voulon / Payré

Informations techniques

Pour le bien-être de chacun :

Vous êtes invités à respecter la nature ainsi que les propriétés privées.

Il est conseillé de tenir son chien en laisse.

Les animaux vous accueillent
La Flare est vivante
La Discrétion est une vertu
La Forêt est fragile
Il suffit de peu de choses pour souiller la nature

Attention aux incendies, ne pas jeter son mégot n'importe où.

Numéros d'urgence

Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
	112

Centre anti-poison 05 56 96 40 80

20 km

	5 h 00
	1 h 20
	2 h 50

Revue de Presse 2021

voulon

Émilie Protat, secrétaire indépendante

Forte de ses compétences acquises en tant que salariée pendant plusieurs années dans une grande entreprise, Émilie Protat a éprouvé le besoin de travailler pour elle. Elle a décidé de créer son entreprise, Relax'@ dmin, en tant que secrétaire indépendante pour proposer ses services aux petites entreprises, commerçants, artisans et intervenir dans leurs différentes tâches administratives. « Les artisans et commerçants n'ont parfois besoin que ponctuellement d'une assistance administrative, ou de gestion. Je propose un service personnalisé, pour

leur permettre de se libérer d'une partie chronophage de leur administratif et qu'ils puissent ainsi rester concentrés sur leur métier. Mes services sont variés et peuvent aller du simple classement de documents ou tri de boîte mail, à la préparation de la visite comptable, en passant par la facturation ou la relance clients. Beaucoup d'autres tâches administratives peuvent être envisagées selon les besoins. »

Contact Relax'@ dmin : Émilie Protat, 9, les Rets 86700 Voulon, tél. 07.56.83.53.11.
relaxadimn@outlook.fr Site : <https://relaxadm.wixite.com/relaxdmn>



Émilie Protat a créé sa propre entreprise pour proposer ses services.

Nouvelle république du 18 novembre 2021

voulon

Nouveaux aménagements au city stade



Roland Latu, maire, la commission « cadre de vie » et les employés municipaux.

A l'initiative des membres de la commission « cadre de vie » et soutenu par le maire Roland Latu, le conseil municipal de Voulon a décidé de compléter l'aménagement du city stade situé au cœur de la Cité Vacladis. C'est pour protéger les riverains que des pare ballons ont été installés et des jeux en bois pour les plus jeunes en-

fants : une « jeep ressort », un jeu multi-activités. Ces jeux sont accessibles sous l'entière responsabilité des parents. Des bancs complètent cet espace de loisirs. Cet aménagement a été réalisé par les employés municipaux, Sébastien Menneteau et Jean-Michel Bernardeau, avec l'aide de Clément Protat, conseiller municipal.

Photo Centre Presse 12 août 2021



René Bergeon dans sa forge.

© (Photo archives, Sophie de Lauzon)

Centre Presse 8 mars 2021

René BERGEON, maréchal forgeron, une figure emblématique de Voulon, nous a quittés en début de semaine dernière.

Né à Voulon le 27 novembre 1931, il n'a jamais quitté son village où sa famille a toujours résidé. Veuf en 1963, il a perdu son épouse et son enfant, une épreuve très dure dans laquelle il a été soutenu par sa sœur Émilienne et ses parents. Après ce drame, il a consacré toute sa vie à son travail. En 1965, il a repris à son compte la forge familiale et a cessé son activité en juin 1993, mais a continué de s'occuper, et de temps en temps il rallumait sa forge pour faire plaisir à ses amis. Depuis avril 2013, atteint de cécité, il résidait à l'Ehpad du Champ du Chail de Couhé. Il excellait dans son métier et s'était occupé, entre autres, de chevaux de trait du haras de Saintes, ceux du centre de Roulotte et Nature de Romagne et de beaucoup d'autres. Mais il avait aussi d'autres talents : sonneur de cloche, rebouteux guérisseur pour les chevaux et pour les humains. Dans les temps anciens, il faut préciser que la première fonction du maréchal-ferrant consistait à soigner les chevaux : artisan et vétérinaire en quelque sorte. Une bonne connaissance de l'anatomie du cheval lui était nécessaire ; un savoir que René possédait. Il avait aussi la maîtrise des plantes et de leurs vertus, il fabriquait ses traitements ; une technique qu'il avait apprise de sa mère et de sa grand-mère. Il était un personnage connu dans la région et on venait le consulter de loin pour ses talents de maréchal, rebouteux guérisseur, malgré son franc-parler et il aimait soulager ceux qui souffraient. Ses obsèques ont été célébrées le mardi 2 mars en l'église de Voulon.

Rénovation de la toiture de la mairie

La toiture de la mairie vient de faire l'objet d'une cure de rajeunissement. Les nouvelles tuiles, noires, lui permettent d'être en harmonie avec le patrimoine bâti environnant. L'entreprise CCV de Vivonne a été retenue pour refaire la toiture en totalité. L'entreprise Puaud de Payré a rénové la corniche et les cheminées. Le montant total des travaux est de 34.528€ HT, financé à 60% par des subventions du Département (Activ' et Activ'flash) et à 20% par des aides de l'État. Malgré des conditions météorologiques défavorables, les travaux commencés en décembre 2020 viennent de s'achever.



Photo Centre Presse 11 mars 2021

voulon

Clément Protat élu président de Voulon 3 Rivières



Le président Clément Protat et son bureau.

L'association Voulon 3 Rivières avait été créée en 1991 pour animer le village et organiser entre autres la traditionnelle fête du 14 Juillet. Elle a été présidée par André Sénécheau pendant 30 ans. Après son décès en février 2020 et les différents confinements, l'association était en sommeil. L'équipe, qui avait œuvré à ses côtés de nombreuses années, souhaitait passer la main. Le vendredi soir 15 octobre à la salle des fêtes une nouvelle

équipe a été mise en place lors de l'assemblée générale en présence du maire, Roland Latu. Cette nouvelle équipe, qui se démarque par sa jeunesse, ne veut pas pour autant tout bouleverser et reconduira bien évidemment la fête du 14 Juillet.

Président, Clément Protat ; vice-président, Jonathan Riant ; secrétaire, Vanessa Coste ; adjointe, Sophie Guitteau ; trésorière, Emilie Protat ; adjointe, Rachel Rowlinson.

Photo Centre Presse 20 octobre 2021

voulon

Les Trois-Rivières et l'APE fêtent Noël au grand air



Les enfants ont enchanté le public.

Vendredi en fin d'après-midi Voulon les Trois-Rivières et l'association de parents d'élèves (APE) s'étaient associés pour organiser une soirée festive de Noël. La fête a débuté par six chants de Noël interprétés par tous les écoliers sous la direction de leurs professeurs des écoles. En raison des risques sanitaires, c'est dans la cour de l'école que les enfants se sont produits, devant leurs parents, grands-parents et amis. Le Père Noël de l'APE était au rendez-vous pour distribuer un jeu et un

microscope à chaque élève mais également un jeu de société pour chaque classe. Dans la salle des fêtes, le marché de Noël avec Voulon les Trois-Rivières avait réuni une quinzaine d'exposants qui proposaient des articles artisanaux et des produits du terroir. Le Père Noël était aussi présent pour la traditionnelle photo. Pour se réchauffer, les bénévoles des deux associations proposaient gâteaux, café, chocolat et vin chaud sur le stand installé à l'extérieur.

Photo Nouvelle République 15 décembre 2021



Dessin réalisé par M. Jonathan RIANT